



Le coefficient sur fiche de paye

Par **Fabidivorce**, le **18/02/2011** à **17:29**

Bonjour,rnrnDécidemment, je ne vais plus pouvoir me passer de ce forum, j'y apprend beaucoup et cela m'aide! merci!rnrnVoilà, je travaille dans une SARL depuis bientôt 5 ans. Petite structure (nous sommes 5), j'effectue des taches qui ne relève non pas du secrétariat classique, mais quasiment d'assistante de direction, voir plus !! au fil des années, j'en ai fait de plus en plus..rnrnIl y a deux mois, car j'ai l'intention enfin de m'interresser a mon avenir professionnel, j'ai demandé a mon employeur de bien vouloir me donner le fameux "coefficient", qui serait sensé correspondre a l'ensemble des taches effectuées, et a ce jour....Ma soeur ne vois tu rien venir!!!rnrnJe continue donc mon travail sans rechigner, mais je me demande si mon employeur n'est pas dans l'obligation de me donner ce coefficient?rnrnPouvez vous m'aider?rnrnMerci beaucoup